

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/08/2024 - B2024/005819 - 2001 B 00456 - 437 731 433 - 4 CAST

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SASU FORCAST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 240 AV PAUL CEZANNE		06700 ST LAURENT DU VAR	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 43773143300011		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13/11/2023	
		N-1 13/11/2022	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		AC	
Concessions, brevets et droits similaires		AD	
Fonds commercial (1)		AE	
Autres immobilisations incorporelles		AF	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AG	
Terrains		AH	
Constructions		AI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AJ	
Autres immobilisations corporelles		AK	
Immobilisations en cours		AL	
Avances et acomptes		AM	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		AN	
Autres participations		AO	
Créances rattachées à des participations		AP	
Autres titres immobilisés		AQ	
Prêts		AR	
Autres immobilisations financières*		AS	
TOTAL (II)		AT	
Matières premières, approvisionnements		AU	
En cours de production de biens		AV	
En cours de production de services		AW	
Produits intermédiaires et finis		AX	
Marchandises		AY	
Avances et acomptes versés sur commandes		AZ	
Clients et comptes rattachés (3)*		BA	
Autres créances (3)		BB	
Capital souscrit et appelé, non versé		BC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		BD	
Disponibilités		BE	
Charges constatées d'avance (3)*		BF	
TOTAL (III)		BG	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		BH	
Primes de remboursement des obligations (V)		BI	
Ecart de conversion actif* (VI)		BJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		BK	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Créances :	
Stocks :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

DIVERS

Comptes de régularisation

Copie Double

Document N° 30001 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SASU FORCAST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8....0.0.0.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 341 584	3 930 464
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	504 894	571 119
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 855 278	4 510 384
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DI*		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	116 763	115 131
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		290
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 245 466	728 964
	Dettes fiscales et sociales	DY	567 979	419 343
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	58 152	7 054
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 988 392	1 270 782
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 843 670	5 781 166
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 988 392	1 270 782
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SASU FORCAST

240 AV PAUL CEZANNE
RES RIVIERA BAIE ENTREE A
06700 ST LAURENT DU VAR

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

JB AUDIT CONSEIL EXPERTISE

9-11 rue Montboissier

l'impérator

06400 CANNES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 843 670.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 582 029.41 Euros et dégageant un bénéfice de 504 894.38 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	86 113		1 172
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 279 769		729 231
Installations générales agencements aménagements divers	85 135		13 776
Matériel de transport	148 341		34 604
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	67 354		10 767
TOTAL	2 580 599		788 379
Autres participations	1 459 504		
Prêts, autres immobilisations financières	17 692		1 271
TOTAL	1 477 196		1 271
TOTAL GENERAL	4 143 907		790 822

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			87 285	87 285
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		71 831	2 937 169	2 937 169
Installations générales agencements aménagements divers		0	98 910	98 910
Matériel de transport		44 300	138 645	138 645
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 641	76 481	76 481
TOTAL		117 772	3 251 205	3 251 205
Autres participations			1 459 504	1 459 504
Prêts, autres immobilisations financières			18 963	18 963
TOTAL			1 478 467	1 478 467
TOTAL GENERAL		117 772	4 816 957	4 816 957

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	83 263	2 693		85 956
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 736 022	365 463	71 832	2 029 653
Installations générales agencements aménagements divers	43 077	7 973		51 050
Matériel de transport	132 441	18 853	44 300	106 994
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 521	12 036	1 641	56 917
TOTAL	1 958 061	404 326	117 772	2 244 614
TOTAL GENERAL	2 041 323	407 019	117 772	2 330 570

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 693				
Instal.techniques matériel outillage indus.	365 463				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 973				
Matériel de transport	18 853				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 036				
TOTAL	404 326				
TOTAL GENERAL	407 019				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	50 000				50 000
Sur comptes clients	1 284	2 340			3 624
TOTAL	51 284	2 340			53 624
TOTAL GENERAL	51 284	2 340			53 624
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 340			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	351 203	351 203	
Autres immobilisations financières	18 963	18 963	
Clients douteux ou litigieux	4 092	4 092	
Autres créances clients	1 331 052	1 331 052	
Personnel et comptes rattachés	391	391	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42	42	
Impôts sur les bénéfices	21 831	21 831	
Taxe sur la valeur ajoutée	178 503	178 503	
Débiteurs divers	111 200	111 200	
Charges constatées d'avance	2 458	2 458	
TOTAL	2 019 735	2 019 735	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	32	32		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 245 466	1 245 466		
Personnel et comptes rattachés	43 139	43 139		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 709	35 709		
Taxe sur la valeur ajoutée	263 934	263 934		
Autres impôts taxes et assimilés	1 197	1 197		
Groupe et associés	340 763	340 763		
Autres dettes	58 152	58 152		
TOTAL	1 988 392	1 988 392		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	60 400
Autres créances	3 370
Disponibilités	13 893
Total	77 664

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 486
Dettes fiscales et sociales	28 077
Autres dettes	87
Total	41 650

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 458
Total	2 458

4 CAST

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros

Siège social : Résidence Riviera Baie

240, Avenue Paul Cézanne

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES : B.437.731.433

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

DEUXIEME DECISION :

L'Actionnaire unique, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2023, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 504.894 Euros, de la manière suivante :

1. Procéder à la distribution d'une somme de 160.000 Euros à prélever sur le résultat de l'exercice 2023.

Monsieur Stéphane PILLOUD, propriétaire de 500 actions, touchera un dividende de 320 Euros par action.

Fixe la mise en paiement des dividendes à compter du 20 Juillet 2024, par chèque bancaire ou inscription au crédit du compte courant de l'associé unique de la société, au choix de ce dernier.

Le dividende est soumis pour les personnes physiques à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit, à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

2. D'affecter le solde de l'exercice, soit la somme de 344.894 Euros au poste « AUTRES RESERVES ».

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice social 2022 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Exercice social 2021 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Exercice social 2020 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Le Président

Monsieur Stéphane PILLOUD



4 CAST

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros

Siège social : Résidence Riviera Baie

240, Avenue Paul Cézanne

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES : B.437.731.433

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **DU 28 JUIN 2024**

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Et le Vendredi 28 Juin à 15 Heures 30,

Monsieur Stéphane PILLOUD, Actionnaire Unique et Président de la société 4 CAST, SAS au capital de 8.000 Euros divisé en 500 actions non numérotées de 16 Euros chacune a tenu la présente assemblée concernant les comptes de l'exercice social 2021.

.....
.....

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations, la gestion et les comptes annuels de l'exercice social 2023, clos le 31 Décembre 2023, et sur les conventions éventuellement conclues lors de la même période, visées par l'article L.233-3 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées par l'article L227-10 et L.233-3 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

.....
.....

DEUXIEME DECISION :

L'Actionnaire unique, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2023, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 504.894 Euros, de la manière suivante :

1. Procéder à la distribution d'une somme de 160.000 Euros à prélever sur le résultat de l'exercice 2023.

Monsieur Stéphane PILLOUD, propriétaire de 500 actions, touchera un dividende de 320 Euros par action.

Fixe la mise en paiement des dividendes à compter du 20 Juillet 2024, par chèque bancaire ou inscription au crédit du compte courant de l'associé unique de la société, au choix de ce dernier.

Le dividende est soumis pour les personnes physiques à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit, à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

2. D'affecter le solde de l'exercice, soit la somme de 344.894 Euros au poste « AUTRES RESERVES ».

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice social 2022 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Exercice social 2021 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Exercice social 2020 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

.....
.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 Heures, par la signature du présent procès-verbal.

Le Président
Monsieur Stéphane PILLOUD

